

**Intempéries exceptionnelles :
une situation récurrente et inquiétante pour les ETARF**

La hausse inédite des prix des machines et consommables depuis trois ans n'a pu être répercutée que partiellement par les Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) pour préserver leurs clients finaux. Les ETARF sont également contraints de supporter des coûts afférents aux conditions climatiques calamiteuses. Afin d'éviter la casse économique et sociale de ce maillon essentiel à l'agriculture et à la forêt, la FNEDT appelle le gouvernement à soutenir d'urgence les 22 000 entreprises et leurs 147 000 actifs.

Paris, le 13 novembre 2024 – «*Nous sommes pris dans l'étau entre les injonctions administratives et une pluviométrie jamais vue depuis des décennies... les entrepreneurs sont inquiets pour leur lendemain, sans réelles perspectives, et dans l'attente de mise en œuvre de soutien à tous les acteurs* » s'alarme Philippe Largeau, Président de la FNEDT. En effet, les entreprises sont confrontées à une succession de crises inédites, qui interrogent désormais la pérennité de leurs activités sans la reconnaissance de leur rôle pour les filières. Or pour accompagner 65 % des agriculteurs et intervenir pour 80 % des travaux en forêt, elles assument 30 % des investissements français en agroéquipement.

Des chantiers retardés, altérés, voire impossibles

La quasi-totalité du territoire français a subi depuis l'automne 2023 des records de cumuls de pluie et une succession d'intempéries qui ont mis les entrepreneurs à l'arrêt de nombreux mois depuis le début de l'année. Les récoltes, ensilages et épandages accusent au moins un mois de retard dans des contextes accidentogènes et difficiles pour les opérateurs. Les mauvaises conditions climatiques mobilisent également plus de personnel, ralentissent l'exécution des travaux, et augmentent l'usure des équipements, les casses matérielles et la consommation de carburant, parfois jusqu'à 300 % dans les régions les plus touchées, notamment sur la façade atlantique.

Côté forestier, la situation n'est pas plus favorable... Les sols forestiers, particulièrement fragilisés par les excédents d'eau, interdisent bon nombre de travaux, en particulier de débardage. Une majorité d'entreprises, notamment de la moitié orientale de la France, ont dû mettre à l'arrêt les activités mécanisées pendant 80 jours, estimant déjà une perte de chiffres d'affaires à hauteur de 25 %.

Les travaux ruraux sont à la même enseigne : les chantiers de taille de haies agricoles ou d'entretien d'allées forestières ont été décalés en raison de sols impraticables.

Inquiétudes quant aux trésoreries

Les risques d'impayés augmentent de manière alarmante (près d'une entreprise sur 2 observait déjà une hausse d'impayés en août dernier). Depuis l'automne 2023, les difficultés se sont

enchainées. Les semis d'hiver ont été annulés ou, au mieux, pratiqués en conditions humides, engendrant des coûts supplémentaires et une perte de rentabilité. Au printemps 2024, la situation s'est aggravée avec des cultures de substitution semées tardivement, affectant le chiffre d'affaires de clients déjà impactés par des dépenses supplémentaires.

Si les délais de paiement des clients s'étaient déjà allongés pour plus de la moitié des entreprises à fin août, l'inquiétude pour les trésoreries grandit face à cette nouvelle campagne des plus complexes avec des pluies persistantes et d'une rare intensité.

Des mesures à prendre d'urgence

Dans ce contexte qui se prolonge, la FNEDT renouvelle ses demandes de soutien, et appelle les pouvoirs publics à ouvrir *de facto* les dispositifs d'aides aux agriculteurs à tous les acteurs relevant du MASAF impactés par les aléas climatiques :

- Mise en place d'un fonds de soutien d'urgence pour les ETARF, similaire à celui déployé lors de la crise Covid, afin de couvrir les pertes de chiffre d'affaires liées aux intempéries,
- Accès prioritaire et accéléré au régime de prise en charge des allocations de chômage partiel et d'allocations de longue durée pour maintenir l'emploi salarié,
- Révision des dispositifs de gestion des aléas climatiques pour faciliter aux ETARF l'accès à des fonds d'aide dédiés à la gestion des crises environnementales,
- Accélérer et généraliser les arrêtés préfectoraux visant à adapter les calendriers de travaux aux variabilités climatiques par territoire,
- Mise en œuvre d'échéanciers pour le paiement des charges sociales avec l'appui des MSA,
- Des établissements bancaires : accompagnement à la gestion des encours clients, report des échéances de prêts sans pénalité, et aménagement des taux.

Contact presse - Agence Ressources de la Nature

Fadela Benabadji - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadji@agence-rdn.com

Karine Clavel - 01 85 09 83 77 - 07 50 14 58 26 - kclavel@agence-rdn.com



À propos - Créée en 1922, la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle représentative des entreprises de travaux agricoles (ETA), ruraux (ETR) et forestiers (ETF). Elle regroupe 63 syndicats départementaux et 12 unions régionales. Acteurs clés dans les territoires, les 22 000 entreprises de travaux (+7 % en 5 ans) emploient 147 000 actifs permanents et occasionnels pour un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros.

